

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée.
Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Réception et stockage des bois et des produits de traitement	Poussières de bois	Certaine	
	Gaz d'échappement de moteurs diesel	Possible	Présence dans les gaz d'échappement des chariots automoteurs diesel.
	Trioxyde de chrome	Possible	Exposition principalement par voie cutanée.
	<i>Chlorothalonil</i>	Possible	Pesticides présents dans certains produits de protection des bois (type de produit TP 8 dans la directive biocide).
	<i>Pentachlorophénolate de sodium</i>	Exceptionnelle	
	<i>Isoproturon</i>	Exceptionnelle	Utilisés comme insecticides dans le traitement des bois (type de produit TP 18 dans la directive biocide).
	<i>1,4-Dichlorobenzène</i>	Possible	
	Pentaoxyde de diarsenic	Exceptionnelle	Présence éventuelle dans certains anciens produits de traitement (produit interdit depuis 2006 au niveau européen dans les produits de protection du bois).
	Dichromate de sodium	Possible	Présent en tant que fixateur dans certains produits de protection des bois.
Créosote	Possible	Goudron de houille utilisé uniquement pour le traitement certains bois au contact du sol (poteaux, traverses de chemin de fer).	
Frettage	Fumées de soudage	Très probable	Soudure d'un fer plat pour maintenir le bois pendant le traitement et éviter qu'il n'éclate sous l'effet de la pression dans l'autoclave.

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Traitement et séchage	Trioxyde de chrome	Possible	Traitement des bois par immersion ou en autoclave ou par pulvérisation en tant que produit de préservation des bois (type de produit TP 8 dans la directive biocide).
	<i>Chlorothalonil</i>	Possible	
	<i>Pentachlorophénolate de sodium</i>	Possible	
	Pentaoxyde de diarsenic	Exceptionnelle	
	Dichromate de sodium	Possible	
	Créosote	Possible	Goudron de houille utilisé dans uniquement pour le traitement certains bois au contact du sol (poteaux, traverses de chemin de fer).
	<i>Isoproturon</i>	Exceptionnelle	Utilisés comme insecticides dans le traitement des bois (type de produit TP 18 dans la directive biocide).
	<i>1,4-Dichlorobenzène</i>	Possible	

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérogènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS « Agents chimiques CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Fiche d'aide au repérage « Présentation des fiches d'aide au repérage des cancérogènes (FAR) » (FAR 0)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAR%200>

Dossier web du site INRS « Cancers professionnels »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Page web du site INRS « Cancers professionnels. Classifications existantes »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/classifications-existantes.html>

Page web du site INRS « Prévention des risques liés aux agents CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/prevention-risques-cmr.html>

Page web du site INRS « Application de traitements, vernis et peintures sur bois »

<http://www.inrs.fr/metiers/bois/traitement-verniss-peinture.html>

Brochure « Produits de traitement du bois » (ED 981)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20981>

Brochure « Traitement curatif des bois en place » (ED 743)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20743>

Tableau de suivi réalisé à partir du règlement CE 1451/2007 de la Commission du 4 décembre 2007 (ministère chargé de l'Environnement)

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/xls/Biocides_Reg1451_2007_suivi_v20111123.xls

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 39 • Mise à jour décembre 2015

Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr